Formations aux Fonctions Tutorales

Suivie par 40 personnes en 2024 avec 85% de taux de satisfaction

LES DIFFÉRENTES FONCTIONS TUTORALES

Des dispositifs d'accès à une qualification (apprentissage, professionnalisation, …) obligent à la désignation d'un tuteur, y compris lorsqu'il s'agit d'une qualification en travail social.

Par ailleurs, toutes les formations préparant aux différents métiers du travail social se réalisent en alternance entre les deux lieux ressources que sont les centres de formations et les sites qualifiants. À ce titre, les récentes réformes des diplômes d'état en travail social ont réaffirmé et renforcé ce processus de formation par alternance intégrative.

Les tuteurs de proximité

Conformément au référentiel professionnel et de formation pour les fonctions de Tuteur de proximité (les bases et approfondissement) et de Tuteur référent, ces différentes fonctions tutorales sont organisées par l'articulation des trois domaines d'activités et de trois niveaux d'exercice.

Le maître d'apprentissage

Cette fonction est obligatoire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Outre le tutorat de préparation à la qualification et le travail en partenariat avec le CFA ou la Section de formation par l'apprentissage, le Maître d'apprentissage est notamment chargé d'établir le projet d'accompagnement et de coproduire, avec l'établissement de formation, les outils favorisant l'accompagne- ment, d'organiser et de superviser le parcours de formation de l'apprenti, de définir et de mettre en œuvre l'ensemble des éléments d'une ingénierie pédagogique permettant l'acquisition par l'apprenti des compétences requises en lien avec les référentiels de formation et de certification.

Le tuteur référent

Conformément au référentiel professionnel et de formation pour les fonctions de Tuteur de proximité (les bases et approfondissement) et de Tuteur référent, ces différentes fonctions tutorales sont organisées par l'articulation des trois domaines d'activités et de trois niveaux d'exercice.

PUBLICS CONCERNÉS

Tout salarié en poste souhaitant se former aux différentes fonctions tutorales selon les conditions d'accès.

PRÉREQUIS

Tuteur de proximité : les bases

- Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le candidat tutoré
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en relation avec le diplôme préparé par le(s) candidat(s)

Certains diplômes permettent de bénéficier de dispense du module.

Tuteur de proximité : approfondissement

- Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le candidat tutoré
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en relation avec le diplôme préparé par le(s) candidat(s)
- Avoir obtenu la validation ou avoir bénéficié d'une dispense du module « Tuteur de proximité : les bases »

Maître d'apprentissage

- Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti

Tuteur référent

- Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le candidat tutoré
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en relation avec le diplôme préparé par le(s) candidat(s)
- Avoir obtenu la validation ou avoir bénéficié d'une dispense du module « Tuteur de proximité : les bases »
- Avoir obtenu la validation du module « Tuteur de proximité : approfondissement »

DURÉE DE FORMATION ET ORGANISATION DES PARCOURS

TUTEUR DE PROXIMITE Durée de la formation : 80 heures – Nombre de module : 2	
Module 1 Tuteur de proximité Niveau 1 les bases (40H)	Module 2 Tuteur de proximité Niveau 2 Approfondissement (40H)
Pour accéder à un module 2, le candidat doit avoir validé le module 1	

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE Durée de la formation : 80 heures – Nombre de module : 2	
Module 1 Tuteur de proximité : les bases (40H)	Module 2 MA Spécifique à la fonction de maître d'apprentissage (40H)
Pour accéder à un module 2 MA, le candidat doit avoir validé le module 1	

TUTEUR RÉFÉRENT Durée de la formation : 120 heures Nombre de modules : 3		
Module 1 Tuteur de proximité : les bases (40H)	Module 2 Tuteur de proximité : approfondissement (40H)	Module 3 Tuteur Référent (40H)
Pour accéder à un module supérieur, le candidat doit avoir validé le module précédent		

COÛT DE LA FORMATION

Module 1 Tuteur de proximité : les bases (40H)	**Module 2 MA** Spécifique à la fonction de maître d'apprentissage (40H)	**Module 2** Tuteur de proximité : approfondissement (40H)	**Module 3** Tuteur Référent (40H)
560 €	**560 €**	**560 €**	**560 €**

Tuteurs de proximité : les bases

Les objectifs
A l'issue de cette formation le ou la stagiaire tuteur.trice sera capable de :

- Accueillir et orienter le stagiaire dans l'environnement professionnel,
- Elaborer et mettre en œuvre le projet d'accompagnement et le suivi du parcours du stagiaire,
- Accompagner et suivre le stagiaire dans son parcours de formation en lien avec le référentiel de compétences
- Co-construire des savoirs et savoirs faire avec le stagiaire accueilli
- Evaluer le parcours du stagiaire en lien avec les certifications

Méthodes mobilisées

- Echanges d'expérience
- Apports théoriques
- Etude de cas
- Documents supports de formation projetés
- Extraits de films ou vidéo

Modalités d'évaluation

- Evaluation sommative : à la fin de la formation, une évaluation est organisée par le centre de formation. Cela consiste en la soutenance orale d'un dossier de pratique professionnelle de 10 pages environ relatif à l'activité tutorale notée sur 20 par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel tuteur référent. Une note supérieure à 10/20

- Evaluation formative : Elle revêt un caractère collectif et formatif

Une note supérieure à 10/20 permet l'obtention du module.

Tuteurs de proximité : approfondissement

Les objectifs
A l'issue de cette formation le ou la stagiaire tuteur.trice sera capable de :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet d'accompagnement et le suivi du parcours du stagiaire,
- Accompagner le processus d'autonomie dans l'apprentissage du stagiaire,
- D'utiliser les outils collaboratifs et de communication pour optimiser l'accompagnement du parcours du stagiaire,
- Coproduire avec les différents acteurs des méthodes et outils favorisant l'accompagnement et l'évaluation du stagiaire.

Méthodes mobilisées

- Echanges d'expérience
- Apports théoriques
- Etude de cas
- Documents supports de formation projetés
- Extraits de films ou vidéo

Modalités d'évaluation

- Evaluation sommative : à la fin de la formation, une évaluation est organisée par le centre de formation et notée sur 20 par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel tuteur référent.
- Evaluation formative :

  Elle revêt un caractère collectif et formatif, et consiste en la présentation orale d'un dossier écrit qui s'inscrit dans la continuité de celui présenté pour le module tuteur de proximité : les bases. Le dossier devra présenter le projet d'un outil ou d'une ressource formative relatif à l'accompagnement du stagiaire.

Une note supérieure à 10/20 permet l'obtention du module.

Maître d'apprentissage

Les objectifs

A l'issue de cette formation le ou la stagiaire sera capable dans le respect des dispositions légales d'un contrat d'apprentissage de :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet d'accompagnement et le suivi de l'apprenti(e),
- Définir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des éléments d'une ingénierie pédagogique
- Coproduire avec les autres acteurs des méthodes et outils favorisant l'accompagnement

Méthodes mobilisées

- Echanges d'expérience
- Exposés théoriques
- Etude de cas
- Documents supports de formation projetés
- Extraits de films ou vidéo

Modalités d'évaluation

Evaluation formative

- A la fin de la formation, une évaluation est organisée par le centre de formation et notée sur 20 par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel tuteur référent.

  Evaluation sommative :
- Elle revêt un caractère collectif et formatif, et consiste en la présentation orale d'un dossier écrit qui s'inscrit dans la continuité de celui présenté pour le module tuteur de proximité : les bases. Le dossier devra présenter le projet d'un outil ou d'une ressource formative relatif à l'accompagnement du stagiaire.

Une note supérieure à 10/20 permet l'obtention du module.

Tuteur référent

Les objectifs
A l'issue de cette formation le ou la stagiaire sera capable de :

- Elaborer et mettre en œuvre une offre de formation tutorale au sein de l'établissement
- Mettre en œuvre la coopération site qualifiant / centre de formation
- Coordonner les parcours des stagiaires

Méthodes mobilisées

- Echanges d'expérience
- Apports théoriques
- Etude de cas
- Documents supports de formation projetés
- Extraits de films ou vidéo

Modalités d'évaluation
A la fin de la formation, une évaluation est organisée par le centre de formation et notée sur 20 par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel tuteur référent.
Elle consiste en la **présentation orale et individuelle d'un dossier écrit**, qui s'inscrit dans la continuité des écrits des deux évaluations précédentes. Le dossier devra présenter un écrit mettant en exergue l'implication du candidat dans les missions liées aux fonctions tutorales.

Une note supérieure à 10/20 permet l'obtention du module.

Pour les publics à besoin spécifiques
Si des participants ont des besoins personnels particuliers (liés à des spécificités d'ordre physique, psychique, médical, …) pouvant influer sur la qualité de leur participation à une formation, il est impératif de le signaler lors de l'inscription afin de vous mettre en relation avec notre référent handicap. Ce dernier mènera, avec la personne concernée et le responsable de la formation, un travail d'identification des aptitudes et des contraintes liées à l'handicap au regard des différentes composantes de l'environnement de formation (rythme, durée, méthodes et supports pédagogiques, …). Seront ensuite étudiés et définis, les outils et/ou les aménagements de la formation possibles et utiles à la compensation de l'handicap. Cette information restera confidentielle et interne à nos services.
Contact : referent.handicap@idsnormandie.fr

Vos interlocuteurs
Nathalie BRUNEAU
Contact pédagogique : 02 32 83 25 85
Sema Gursoy
Contact administratif : 02 32 83 25 26
fc@idsnormandie.fr

INSCRIPTION
Se renseigner auprès de son employeur pour entamer les démarches d'inscription pour cette formation. C'est l'employeur qui doit solliciter l'organisme de formation.

Prochaines formations : consulter la rubrique calendriers

Mise à jour le 6 mai 2025